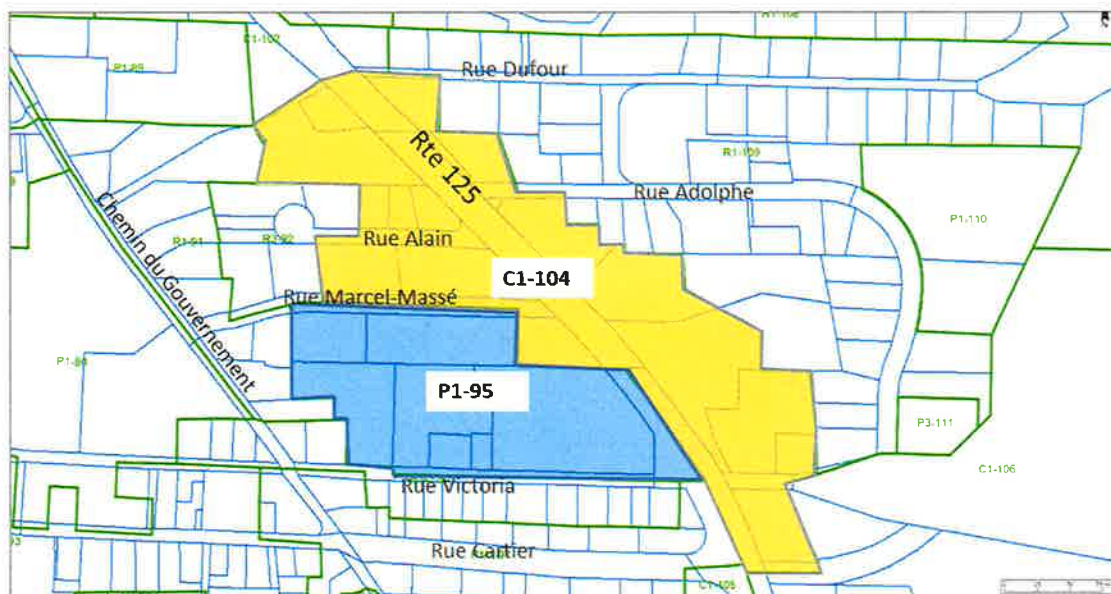


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 1070-23

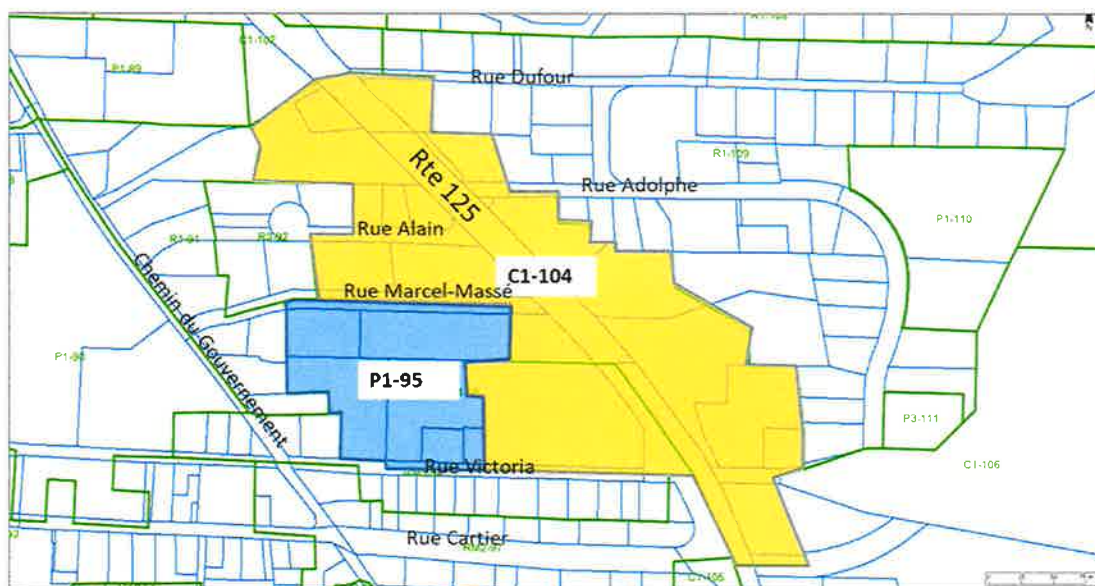
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les limites du plan de zonage associé au règlement de zonage n°377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 mars 2023, un premier projet de règlement n°1070-23 amendant le règlement de zonage n°377 tel qu'amendé subséquemment et afin de modifier les limites des zones C1-104 et P1-95, tel que démontré aux plans suivants :

Maintenant



Après



Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **23 mars 2023 à 17h00**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 15 mars 2023.

Nathalie Girard,
directrice générale et greffière-trésorière